

N° d'ordre : 20200720-39DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 20 juillet 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			S. REVOL	x			
Laiz	A. SANDRIN		x		Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
				F. DUBOIS		x			
				J.-L. GIVORD	x				

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15
 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL
 Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 budget annexe assainissement collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200309-35DCC du 9 mars 2020 portant sur le vote du budget primitif du budget annexe assainissement collectif,

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices ;

Considérant qu'en section de fonctionnement il convient de :

- Ajuster les crédits au chapitre « 66 – Charges financières » afin de prendre en compte les intérêts de la ligne de trésorerie,
- Ouvrir des crédits au chapitre « 67 – Charges exceptionnelles »,

Considérant que la section de fonctionnement sera équilibrée par une minoration du chapitre « 11 – Charges à caractère général » ;

Considérant qu'en section d'investissement il convient de transférer des crédits de chapitres d'opérations réelles sur des chapitres d'opération d'ordre dans le cadre du droit à transfert de déduction de TVA pour la DSP de Vonnas ;

Considérant que la décision budgétaire modificative pour le budget principal est composée comme suit :

Section de fonctionnement		
DEPENSES	Montant budgété actuel	DBM
011- charges à caractère général		
611- Prestations de service	51 000,00 €	-1 700,00 €
66- charges financières		
6615 - Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,00 €	1 600,00 €
67- charges exceptionnelles		
6712 - Pénalités, amendes	0,00 €	100,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €
RECETTES	Montant budgété actuel	DBM
TOTAL RECETTES		0,00 €

Section d'investissement		
DEPENSES	Montant budgété actuel	DBM
2762/041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	50 687,00 €
2762/27 - Opérations patrimoniales	50 687,00 €	-50 687,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €
RECETTES	Montant budgété actuel	DBM
21532/041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	50 687,00 €
21532/21 - Opérations patrimoniales	50 687,00 €	-50 687,00 €
TOTAL RECETTES		0,00 €

Le Conseil communautaire,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 concernant le budget annexe assainissement collectif ;

AUTORISE le Président à signer la délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait

Le Président,

Christophe GIEFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 31 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le : 31 JUL. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20200720-20200720-39DCC
-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020